ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 106849

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur la loi pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées et plus particulièrement sur l'article 28-II permettant aux fonctionnaires handicapés à 80 % au moins de partir plus tôt en retraite à taux plein, comme cela existe déjà depuis le 1er juillet 2004 pour les handicapés du secteur privé. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer à quelle date il entend publier le décret d'application.

Données clés

Auteur : M. Marc Dolez
Circonscription : Nord (17e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 106849
Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires
Ministère interrogé : fonction publique
Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10512